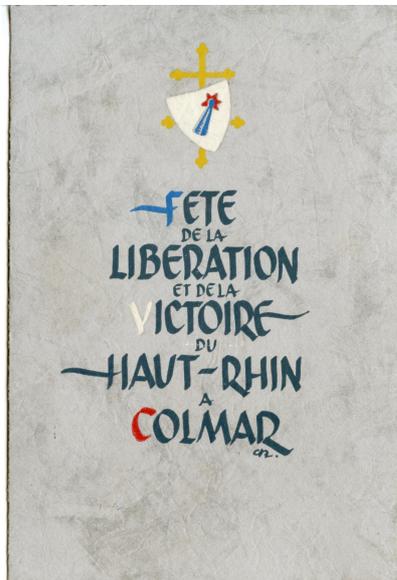


CP - Des repas de la liberté pour le 80e anniversaire de la libération à Colmar

Dans le cadre des célébrations du 80e anniversaire de la libération de la poche de Colmar, la Ville de Colmar proposera des "repas de la liberté", le samedi 1er et le dimanche 2 février.



Durant l'occupation, les bals dansants sont proscrits mais de nombreux danseurs bravent cette interdiction et créent des bals clandestins qui permettent non seulement d'oublier la guerre l'espace d'une soirée mais aussi de sociabiliser et rencontrer du monde. Fréquentés principalement par les plus jeunes, les bals clandestins deviennent aussi des lieux de recrutement pour la Résistance. À la libération, ils deviennent symbole de liberté et de paix.

La Ville de Colmar propose ainsi au public de plonger dans l'ambiance des bals de la libération qui se sont déroulés en 1945 ! **Plusieurs bals dansants agrémentés de repas de la liberté seront proposés :**

- samedi 1er février à 19h, avec **l'United States Air Forces in Europe band**, un ensemble composé de musiciens issus de l'Air Force (Armée de l'air des États-Unis) en service actif.
- samedi 1er février à 11h30 et dimanche 2 février à 11h30, avec des groupes dansants, dont les **Satin Doll Sisters**.

Le Menu de la Liberté

Le Menu de la Liberté s'inspire du menu servi en 1945 à Colmar à l'occasion des fêtes de la libération. Il comprend également un verre de vin, ainsi qu'un café ou thé. Le menu a été travaillé avec des producteurs locaux afin de favoriser les filières courtes.

Entrée

Soupe de légumes oubliés de l'après-guerre
(panais, rutabagas, pommes de terre, poireaux et petits dés de foie gras)

Ou

Tranche de pâté en croûte de la maison Jauss
Volaille et foie gras

Plat

Pièce de boeuf ivre de Pinot Noir
garniture alsacienne, choucroute croquante et carottes étuvées au beurre,
écrasé de pommes de terre

Dessert

Le kougelhopf de la libération
Glace Alba

Informations pratiques

Trois créneaux sont prévus :

- Samedi 1er février 2025 à 11h30
- Samedi 1er février 2025 à 19h
- Dimanche 2 février 2025 à 11h30

Le tarif est de 30€ par personne. Les réservations peuvent se faire **jusqu'au dimanche 26 janvier 2025** :

- via le site Internet colmar.fr/liberation avec paiement directement en ligne,
- ou au **03 89 21 06 36**, les lundis, mardis, jeudis ou vendredis de 10h à 12h et de 14h à 16h, avec un paiement sur place le jour de l'événement.

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr